

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO  
MAIRIE DE PROPRIANO  
Séance du 28 septembre 2018

L'an Deux Mille Dix Huit et el Vingt-Huit septembre à 16H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 21 septembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Demande d'avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation d'exploiter un dépôt de bitume et une unité de mélange d'émulsions de bitume situés sur le territoire de la Commune de Propriano.

**PRESENTS** : Paul Marie BARTOLI, André CASSETARI, Etienne CESARI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Carine GARIOD-NICOLAI, Thierry GIRASCHI, Ange LARI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Elisabeth TABERNER, Paul TRAMONI.

**PROCURATIONS** : Virgile CAVALLI à Thierry GIRASCHI, Charlotte CESARI à Jean-Pierre MORINI, Jacqueline GIANNETTI à Olinthe FAGGIANI, Diana GUIGLI à André CASSETARI, Laura LEANDRI à Ange LARI, Marie-Françoise MOZZICONACCI à MONDOLONI François, Myriam PUTHOD-HONORE à Santa DUVAL, François-Joseph SCANAVINO à Paul Marie BARTOLI, Nadine SERRA à Ghislaine ETTORI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTE EXCUSEE** : Colette ISTRIA.

Madame Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code Général de l'environnement et notamment son article R.181-38,

Vu l'arrêté n°2A-2018-08-08-002 du 8 août 2018 relatif à l'ouverture d'une enquête publique pour la demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'exploitation d'un dépôt de bitume et d'une unité de mélange d'émulsions de bitume sur le territoire de la Commune de Propriano, au lieu-dit Quai l'Herminier, présenté par la société ASCOR,

Vu le courrier de Madame la Préfète de la Corse du Sud en date du 8 août 2018, comprenant un dossier de demande d'autorisation pour exploiter un dépôt de bitume et d'une unité de mélange d'émulsions de bitume sur le territoire de la Commune de Propriano,

Conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du Code de l'environnement, la Préfète estimant que le projet intéresse la Commune de Propriano, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur le territoire, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société ASCOR dès l'ouverture de l'enquête publique.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet soumis à enquête publique du 17 septembre 2018 au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par la Société ASCOR pour l'exploitation d'un dépôt de bitume et d'une unité de mélange d'émulsions de bitume sur le territoire de la Commune de Propriano.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par la Société ASCOR pour l'exploitation d'un dépôt de bitume et d'une unité de mélange d'émulsions de bitume sur le territoire de la Commune de Propriano.

La présente délibération est adoptée par 26 voix Pour, 0 Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20180928-2018-226-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 02/10/2018

Fait à Propriano, le 28 septembre 2018

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI



